

MÉMO-TRI

TRIONS ET PROTÉGEONS

NOTRE ENVIRONNEMENT !



UN MEILLEUR **SERVICE**

POUR PLUS DE **PERFORMANCE**

BIEN TRIER, C'EST...

... ÉCONOMISER DES MATIÈRES PREMIÈRES

Grâce au recyclage, les matières peuvent être réutilisées et avoir plusieurs cycles de vie.

... RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE CO2

Fabriquer des produits à base de matières recyclées permet d'économiser énergie et transport.

... FAVORISER L'EMPLOI DANS NOS RÉGIONS

Les filières de tri et de recyclage sont créatrices d'emploi en France.

... PERMETTRE AU DISPOSITIF DE COLLECTE DE MIEUX FUNCTIONNER

En triant systématiquement et efficacement ses déchets, on rend le système de collecte plus efficace et moins coûteux.



LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

EST L'AFFAIRE DE TOUS

Dans la droite ligne du Grenelle de l'Environnement, **le SMIEOM change son mode de collecte des déchets recyclables.**

L'objectif est d'arriver à **transférer au maximum les déchets dans les filières de recyclage existantes.** Pour ce faire, vous disposez désormais de **deux nouveaux bacs à domicile.**

Ce guide est là pour vous **expliquer ce nouveau dispositif** et pour vous **aider à bien trier**, afin de réduire votre quantité de déchets ultimes (bac brun).

TOUS LES DÉCHETS RECYCLABLES

QUE VOUS TRIEZ SONT RECYCLÉS !

Quelques exemples :

6  = 1 
bouteilles
plastiques
triées ours en
peluche
fabriqué

6  = 1 
briques
de lait
triées rouleau de
papier toilette
fabriqué

9  = 1 
boîtes
de conserve
triées boule de
pétanque
fabriquée

10  = 9 
bouteilles
de verre
triées bouteilles
de verre
fabriquées

DEUX NOUVEAUX BACS

À VOTRE DOMICILE

POURQUOI ?

→ pour vous faciliter la vie

Pour beaucoup d'entre vous, **apporter ses déchets recyclables aux conteneurs est une contrainte**. En disposant d'un bac jaune et d'un bac vert **à votre domicile**, vous pourrez **trier plus simplement, sans vous déplacer**.

Plus vous trierez, moins vous jetterez de déchets dans votre bac brun !

→ pour gagner en performance

La redevance incitative a permis de **réduire nettement les quantités de déchets** collectés dans le bac brun. Avec deux nouveaux bacs de tri à domicile, **les performances s'amélioreront**, comme le montrent les expériences menées par les territoires qui ont mis en place le même dispositif.

COMMENT ?

À partir de janvier 2016, vous pourrez commencer à utiliser vos nouveaux bacs selon un calendrier qui vous sera communiqué :

LE BAC JAUNE

Pour les emballages ménagers recyclables :

bouteilles et flacons plastiques, briques alimentaires, papiers, cartons, emballages métalliques

> **collecté tous les 15 jours**

LE BAC VERT

Pour les emballages en verre : bouteilles en verre sans bouchons, pots en verre sans couvercles

> **collecté tous les mois**

Votre bac brun, pour les ordures ménagères, **continuera à être collecté comme avant**.

Toutes les consignes de tri figurent dans les pages suivantes.



LES ASTUCES POUR RÉDUIRE

LES DÉCHETS DU BAC BRUN

La redevance sur les ordures ménagères est calculée en fonction du **poids** et de **la fréquence de sortie** de votre bac brun. Des gestes simples existent pour diminuer cette quantité de déchets !

1

Trier systématiquement les déchets recyclables

En moyenne, **chaque personne jette 50 kg d'emballages en verre** par an. Si vous **triez correctement** vos bouteilles et pots en verre, ce sont autant de déchets **qui n'iront pas dans votre bac brun** ! Il en va de même pour les autres déchets recyclables.



Composter

En France, **chaque habitant jette en moyenne 30 kg de déchets compostables à la poubelle chaque année**. En installant un compost dans votre jardin, vous pourrez **réduire le poids** de votre poubelle... et vous disposerez d'un **bon engrais**.

2

3

Acheter malin

Quand vous faites les courses, privilégiez les **produits sans suremballages** (comme les produits à la coupe), ou **emballés dans des matériaux recyclables**. Prévoyez les **bonnes quantités** pour éviter le gaspillage alimentaire et préférez les éco-recharges, pour la lessive par exemple !



→ D'autres astuces sont disponibles sur le site web www.smitom.fr, rubrique "gestion des déchets".

COMPOSTER : LE GESTE MALIN

Avec un bac à compost, vous donnez une **seconde vie à vos déchets biodégradables**, comme les restes alimentaires... et vous disposez d'un **bon engrais sans dépenser** !



Marc de café avec filtre, sachets de thé



Épluchures, fanes et restes de légumes ou de fruits...



Feuilles mortes, tailles de haies...



Coquilles d'œufs écrasées, déchets alimentaires (pain...)



Litières et fumiers des animaux (cheval, vache, lapin, poule...)



Herbe séchée, paille, fleurs fanées

À ÉVITER :

les restes de viandes, les os et les graisses, les plantes malades ou traitées, les papiers imprimés, les graines et rhizomes, les tailles de conifères, les feuilles de noyers.



DANS LA POUBELLE JAUNE, JE JETTE UNIQUEMENT...



flaconnages et
bouteilles plastique
avec ou sans
bouchons



journaux, papiers,
magazines, livres
et cartons propres
et à plat



briques alimentaires,
emballages
métalliques

DANS LA POUBELLE BRUNE, JE JETTE...



films et barquettes
en plastique



sacs poubelle
ordures ménagères



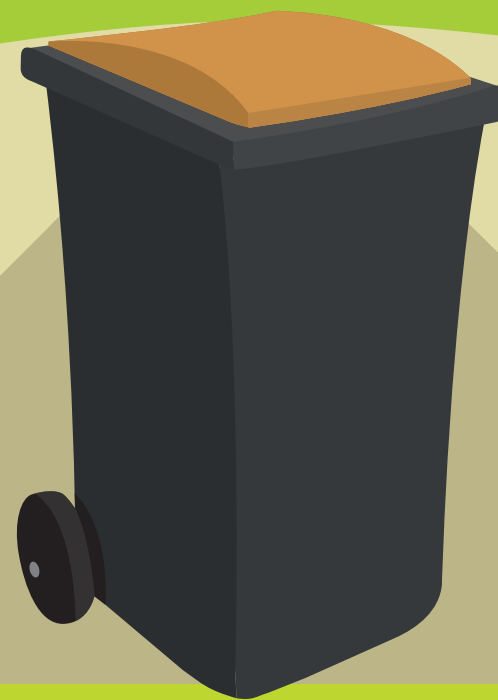
pots de yaourt

et tout ce qui n'est pas accepté dans les bacs jaunes et verts



INTERDITS :

**tous les autres déchets, par
exemple :** pots de yaourt, films
et barquettes plastiques, restes
alimentaires
→ à déposer dans le bac ordures
ménagères



DANS LA POUBELLE VERTE, JE JETTE UNIQUEMENT...



bouteilles en verre
sans bouchons



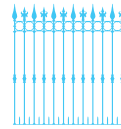
pots en verre
sans couvercles



INTERDITS :

ampoules, vaisselle, vitres,
verres à boire, miroirs,
pots de fleurs...

À AMENER EN DÉCHÈTERIE...



FERRAILLES



HUILES
MÉNAGES & VIDANGES



MOBILIER



BATTERIES



GROS CARTONS



INCINÉRABLES
MAX 60X60 CM



PILES



DÉCHETS
DANGEREUX



TUBES, NÉONS



VÉGÉTAUX



GRAVATS



ÉLECTRONIQUES
ÉLECTRIQUES
ÉLECTRO-MÉNAGERS



DÉCHETS
ENCOMBRANTS



BOIS

INTERDITS :

bouteilles de gaz, pneus, ordures ménagères, amiante
déchets d'activité de soins, médicaments, produits bitumeux ou
goudronnés, traverses de chemin de fer

AU PLUS PROCHE DE VOUS !

Pour vous accompagner et vous guider dans ces changements, **des ambassadeurs du tri**, véritables professionnels des déchets, **passeront à votre domicile.**

Dans votre commune, **un élu référent a été nommé** : il est votre interlocuteur privilégié !



SMIEOM DE BISCHWILLER ET ENVIRONS

8 rue des Tilleuls – BP 80827 – 67410 DRUSENHEIM

Tél. : 03 88 53 47 42 – Fax : 03 88 53 37 72

mail : sieom@wanadoo.fr



Consultez le site Internet du **SMITOM de Haguenau-Saverne** pour plus de conseils sur le tri

www.smitom.fr